



BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Le Bulletin

N°5

Bresse Louhannaise
Intercom'

Journal communautaire - 1^{er} semestre 2019



*Les vœux au personnel et aux élus
de Bresse Louhannaise Intercom'*





Les élus de Bresse Louhannaise Intercom' ont à cœur de renforcer l'attractivité de notre territoire et de favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques. Un accompagnement important est mis en place avec l'ensemble des partenaires du monde économique. Ce bulletin vous présente l'actualité des actions faites dans ce domaine. En 2019, des travaux seront notamment engagés et réalisés pour poursuivre les aménagements et extension des zones d'activités des Marosses et l'Aupretin. Cela devrait se traduire dans les mois et années suivants en création d'emplois, ce qui reste un objectif majeur de la communauté de communes. A côté de l'économie, la communauté de communes poursuit sa structuration des services à la population. Après l'extension fin 2018 du service du transport à la demande à l'ensemble des 30 communes, la communauté

de communes s'engage en 2019 dans la gestion des services aux écoles et bibliothèque avec comme ambition d'améliorer les niveaux de service pour une meilleure équité sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan des grands projets, celui de la création d'un pôle multi-accueil sur Louhans regroupant un accueil de loisirs, le relais enfant parents assistants maternels et la ludothèque, va se poursuivre avec le lancement du concours d'architecte. Les travaux démarreront en 2020. Par ailleurs, les élus se penchent également sur un projet d'une salle de sport complémentaire sur le louhannais, les salles existantes étant en saturation. Et enfin, d'ici la saison estivale, la réhabilitation de la piscine plein air à Cuiseaux sera menée à son terme. Chacun pourra découvrir ou redécouvrir ce bel équipement.

Dans l'attente, je vous souhaite une bonne lecture.

Anthony Vadot
Président de la
Communauté de Communes

Rappel :
le bulletin paraît 2 fois par an
et il est distribué par les élus

ZOOM sur l'ECO

Un observatoire intercommunal du commerce

La politique locale du commerce est une compétence intercommunale pour laquelle le domaine d'intervention de la communauté de communes se limite à « l'observation des dynamiques commerciales, la mise en place de schémas et de chartes » et à « la mise en œuvre, le portage et le suivi des dispositifs FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ou équivalents ». Il s'agit dans un premier temps de connaître et d'observer les dynamiques commerciales afin de les accompagner, mais non les imposer.



En effet, l'organisation et la structuration du commerce sur le territoire de Bresse Louhannaise Intercom' connaît la fermeture de commerces dans les villages, la montée en puissance des Grandes et Moyennes Surfaces, le développement du commerce par Internet, l'évolution des modes de consommation des habitants et la fuite commerciale vers les grandes agglomérations limitrophes.

Afin de disposer d'un outil permettant de définir de manière objective et fiable le fonctionnement du commerce et ses dynamiques sur le territoire, un observatoire intercommunal du commerce

est mis en place avec pour fonctions de :

- Assurer un rôle de veille et d'alerte
- Faciliter le dialogue entre les maires et les élus de la communauté de communes
- Permettre d'adopter une stratégie partagée et cohérente entre tous
- Amorcer la construction d'une politique territoriale
- Soutenir des projets communaux et d'entrepreneurs souhaitant s'implanter.

Afin d'être accompagnée dans cette démarche, la communauté de communes a retenu le cabinet AID Observatoire, basé à Villeurbanne (69),

pour réaliser le diagnostic prospectif, analyser et identifier les potentialités commerciales, constituer l'observatoire du commerce et proposer un plan d'actions.

Cette étude d'un montant de 27 175 euros hors taxes est subventionnée à hauteur de 30 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rendu de l'étude est prévu pour l'été 2019.

Une enquête auprès des commerçants (qu'ils soient sédentaires ou itinérants) est réalisée par AID Observatoire et sera disponible sur le site :

• www.bresselouhannaiseintercom.fr

Contact Bresse Louhannaise Intercom' :
Benjamin Munier, référent étude commerce,
Tél. 03 85 60 10 95 - mail : benjamin.munier@blintercom.fr



Christine Buatois
Adjointe au maire de Louhans-Châteaurenaud,
2^e vice-présidente,
en charge du développement économique
et de la communication

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' a mis en place un dispositif d'aides financières à l'immobilier des hébergements touristiques.

Il est destiné aux porteurs de projets publics, privés ou associatifs, qui créent, adaptent des hébergements aux attentes de la clientèle et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global. Il vise, d'une part, à soutenir la montée en gamme des hébergements existants, et d'autre part, à augmenter la capacité d'accueil touristique du territoire.

Le dispositif et le règlement d'intervention voté par les élus de Bresse Louhannaise Intercom' concerne trois secteurs :

- Le développement de l'hôtellerie 3 étoiles et plus

En effet, les élus souhaitent impulser un nouveau souffle à l'hôtellerie du territoire dont le taux d'occupation était inférieur à 50 % en 2013 et qui voit sa capacité d'accueil diminuer depuis 2010.

- Les hébergements de groupes (ouverts au moins 6 mois par an, avec un minimum de 14 lits)

L'aide aux hébergements de groupes vise à soutenir le développement de ce type d'accueil en pleine expansion en milieu rural, permettant le développement d'activités connexes (équitation, randonnée, pêche...) et attirant souvent une clientèle familiale ou en itinérance.

- Les hébergements insolites

(tipis, yourtes, bulles, cabanes, roulottes non itinérantes...)

L'hébergement insolite, tout comme les hébergements de groupes, répond à la volonté de promouvoir le tourisme vert et fluvial en Bresse, d'offrir une structure atypique permettant au territoire bressan de se démarquer et d'affirmer son côté « nature ».



Les aides financières sont forfaitisées, allant de 5 000 à 15 000 euros pour l'hôtellerie, de 2 000 à 8 000 euros pour les hébergements de groupes et de 2 200 à 11 000 euros pour l'hébergement insolite. Ces aides sont bonifiées de 10 % en cas d'éco labellisation du projet (Ecolabel UE, Clef Verte, ...).

Il est possible d'obtenir une aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté, sous condition préalable de l'aide financière de BLI

L'office du tourisme de la Bresse bourguignonne accompagne les porteurs de projets dans le montage et le dépôt des dossiers de demandes d'aides :

Office de Tourisme
du Pays de la Bresse bourguignonne
Place Saint-Jean
71500 Louhans-Châteaurenaud
Tél : 03 85 75 05 02
info@bresse-bourguignonne.com



Les dossiers de demandes d'aide doivent être déposés avant l'engagement des dépenses (signature des devis, versement d'acomptes, signature d'acte d'achat, ...) auprès de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.

A titre d'exemple	Montant investissement	Aide Communauté de communes	Aide Conseil Régional	TOTAL
Hôtellerie 3 étoiles	200 000 €	10 000 €	30 000 €	40 000 €
Hébergement de groupes	150 000 €	4 000 €	26 000 €	30 000 €
Hébergement insolite (6 tipis + 1 bloc sanitaire)	25 000 €	3 200 €	1 800 €	5 000 €

Taux d'intervention global plafonné à 20 %. Sous réserves de l'éligibilité du projet et des dépenses présentées, au vu des règlements d'intervention en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Service des écoles et du transport scolaire

Christine Bourgeois
Maire de Flacey-en-Bresse,
4^e vice-présidente,
en charge des ressources
humaines et des affaires scolaires



Sabine Scheffer
6^e vice-présidente
en charge de l'enfance,
petite enfance et jeunesse
Maire de Montret

Le « service des écoles et du transport scolaire » devient intercommunal

Dans l'objectif d'assurer une équité entre tous les écoliers de son territoire, mais aussi dans le cadre d'une politique globale menée en faveur des familles et des jeunes, Bresse Louhannaise Intercom' a décidé d'étendre à tout le territoire la compétence « scolaire », service des écoles et transport scolaire à partir de ce 1^{er} janvier 2019. Cela représente 32 écoles publiques.

> Quels domaines sont pris en charge par la communauté de communes ?

La compétence « scolaire » de l'intercommunalité, ce sont d'abord les agents, qui sont désormais placés sous l'autorité de la communauté de communes :

- les ATSEM, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- les agents en charge de la surveillance et de l'accompagnement pour le transport scolaire
- les conducteurs (trices) de bus (fonctionnement en régie)
- les agents en charge de l'entretien des locaux des écoles
- les agents en charge du fonctionnement du service (coordination, référents, administration...)

Les charges liées à ce personnel relèvent de l'intercommunalité (rémunération, déplacements, formation...).



Réunion des directeurs d'école du territoire de BLI à la Maison de l'Emploi

> La compétence « scolaire » de l'intercommunalité, c'est aussi :

- les fournitures, le mobilier scolaire, le matériel pédagogique
- l'équipement et la maintenance informatique et autres matériels (photocopieur, vidéo projecteur, téléphone...)
- le financement des activités dans le cadre scolaire (intervenants, transports, dotations pour des activités...)
- les dépenses de transport scolaire
- les aires de jeu dans le périmètre de l'école

Mais... les bâtiments scolaires et leur entretien technique restent à la charge des communes, ainsi que les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

> Et pour les familles ?

L'inscription des enfants à l'école continue de se faire auprès de la mairie de résidence. Pour les demandes de dérogations, les familles doivent s'adresser aux services de la communauté de communes.

> Pour tous renseignements : Bresse Louhannaise Intercom' - Pôle scolaire

Contacts :

Moufida Desserme ou Fabrice Terrier au 03 85 60 10 95

ou par mail: moufida.desserme@blintercom.fr ou fabrice.terrier@blintercom.fr

Deux services de crèche sont désormais de compétence intercommunale sur le territoire de Bresse Louhannaise Intercom', depuis ce 1^{er} janvier 2019 : la crèche « ô comme trois pommes » à Louhans (auparavant un service communal) et le centre multi accueil « Les Mini loups » à Cuiseaux, avec service de halte-garderie à Le Miroir et à Varennes-Saint-Sauveur (auparavant déjà un service intercommunal).

Ces deux structures proposent un accueil occasionnel ou bien régulier, pour les enfants qui ont entre 10 semaines et 4 ans.



A Louhans

Place Soeur Madeleine Cordier.
Une capacité d'accueil de 30 enfants.
Plus de 110 familles inscrites.
Sa directrice : Hervanne Cachon
entourée d'une équipe de 12 personnes.
Ouvert du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 18 h 30.
Tél. 03 85 75 98 08
Mail : hervanne.cachon@blintercom.fr



A Cuiseaux

Chemin du Pérou, à Le Miroir salle de la garderie périscolaire et à Varennes-Saint-Sauveur Espace René Beaumont.
Une capacité d'accueil de 24 enfants.
Plus de 180 familles inscrites.
Sa directrice : Magalie Feniet
entourée d'une équipe de 11 personnes.
Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.
Tél. 03 85 72 82 73
Mail : magalie.feniet@blintercom.fr



Jeanne, de Cuiseaux, maman de Romualdo, 2 ans et demi :

« Romualdo fréquente le CMA depuis un an, depuis que j'ai emménagé à Cuiseaux car j'ai d'ailleurs cherché un village où tout serait réuni, l'école, la crèche. La proximité des deux est très pratique. J'ai un enfant à la maternelle, je peux le déposer et déposer Romualdo ici ensuite, c'est sur le même chemin. Et j'ai trouvé dans la structure une très bonne équipe, particulièrement à l'écoute, on peut leur faire confiance, c'est très important, on leur confie quand même notre enfant ! »



Attention aux lingettes !

... Pratiques au quotidien, elles servent aussi bien pour bébé que pour nettoyer les sols ! Problème : elles sont résistantes car constituées de fibres tissées. A usage unique, on les utilise puis on les jette... mais... où ? Par facilité, dans les toilettes... Elles rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées avant d'atteindre la station d'épuration. Ce qu'il faut savoir : elles ne se dissolvent pas une fois mélangées aux eaux usées même si, pour certaines, les fibres sont biodégradables.

Conséquences : une fois dans les collecteurs d'eaux usées, associées à la graisse et aux éléments solides, elles s'enroulent les unes autour des autres et forment des amas de fibres qui ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations, voire obstruent totalement les réseaux d'assainissement ! Les lingettes se retrouvent aussi dans les stations de pompage et les fosses septiques individuelles entraînant des dysfonctionnements de ces équipements qui ne sont pas conçus pour évacuer ce genre de déchets.

Alors, où doit-on les jeter après utilisation ?

Dans la poubelle, comme les autres déchets. Elles seront ainsi prises en charge par la filière de collecte et de traitement des déchets.

Aidez-nous à préserver les réseaux d'assainissement et à ne pas perturber le fonctionnement des stations de pompage. Ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes !

Environnement



Zones d'activités

Les résultats de la politique d'aides à l'accompagnement des entreprises par la communauté de communes a porté ses fruits sur les zones d'activité de Bresse Louhannaise Intercom'

Christine Buatois
Adjointe au maire de Louhans-Châteaurenaud, 2^e vice-présidente, en charge du développement économique et de la communication



Vos contacts au développement économique :

- Bresse Initiative – 03 85 76 03 58 – bi@bresseinitiative.com
- Agence Economique Régionale : 03 80 40 33 88 – contact@aerbf.com

Gestion des Zones d'Activités :

- CC Bresse Louhannaise Intercom' 03 85 60 10 95 benjamin.munier@blintercom.fr

Les chantiers achevés en 2018

Menuiserie Guichard-Bernard

Menuiseries bois et bois/alu

Z.A. de l'Aupretin - Rue Nicéphore Niepce
71500 LOUHANS

La Goutte d'Or du Plateau

Fabrication d'huiles alimentaires et vente directe

Z.A. Les Charmettes- 545 rue de la Tuilerie
71480 VARENNES ST-SAUVEUR

JPC Environnement

Tri et broyage de déchets bois en plaquettes

Z.A. La Condamine - 71480 CUISEAUX

Chaudronnerie BESSON

Extension

Conception et fabrication de bennes et plateaux

Z.A. des Marosses - Rue des Senneçières
71500 BRANGES

Mis en chantier en 2018

Société Comtoise de Spécialités Fromagères

Extension

Fromages fondus et sauces fromagères industrielles

Z.A. de l'Aupretin - Rue Nicéphore Niepce
71500 LOUHANS

Allo taxi Cédric

Transports de personnes

Z.A. de La Charbonnière - RD 11 E - 71480 CUISEAUX

Trioptiquel

Contrôle, tri, conditionnement de pièces mécaniques

Z.A. de l'Aupretin - 260, allée Pierre et Marie Curie
71500 LOUHANS

Les chantiers à venir en 2019

Z.A. Condamine à Cuiseaux

- Extension Le Gel des Saveurs
- Extension SOVATECH

Z.A. La Charbonnière à Cuiseaux

- Implantation entreprise KARACA

Z.A. Les Marosses à Branges

- Implantation LACROIX Emballages
- Implantation LOCATIR Armurerie-Stand de tir

Z.A. de l'Aupretin à Louhans

- Implantation PERREAUT plomberie-chauffage-sanitaire



Rappel Loi NOTRe

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la communauté de communes est seule compétente pour l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités. De plus, elle seule peut attribuer des aides financières en matière d'immobilier d'entreprises sous conditions.

Bresse Louhannaise Intercom' gère les Zones d'Activités suivantes :

- **Branges** ZA Les Marosses et ZA Le Bois de Chize,
- **Bruailles** ZA de Bruailles,
- **Cuiseaux** ZA La Condamine et ZA La Charbonnière,
- **Frontenaud/ Le Miroir** ZA de Milleure,
- **Louhans** ZA L'Aupretin, ZA du Corniller et ZA La Vaivre,
- **Sagy** ZA des 4 routes,
- **Sornay** ZA de Sornay,
- **Varenes Saint-Sauveur** ZA La Reine et ZA Les Charmettes

Plusieurs parcelles sont encore disponibles, renseignez-vous !

Aides à l'Immobilier d'Entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2018, **Bresse Louhannaise Intercom'** intervient pour soutenir financièrement les entreprises dans leur projet d'investissement immobilier atteignant au moins 100 000 euros H.T. de dépenses. L'entreprise doit être domiciliée sur l'une des 30 communes du territoire de BLI'.

L'obtention de l'aide communautaire est un préalable aux aides du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.



Jean-Marc Aberlenc
Maire de Simard,
3^e vice-président,
en charge des affaires sociales
et culturelles



Les bibliothèques du territoire deviennent intercommunales

Selon une décision du conseil communautaire du 20 décembre 2017, la compétence « Service de la bibliothèque » devient intercommunale et s'applique donc à l'ensemble du territoire de Bresse Louhannaise Intercom' depuis ce 1er janvier 2019. Les communes conservent les bâtiments, leur gestion ainsi que les consommations des fluides. Un groupe de travail a été formé, composé des salariées des bibliothèques et de bénévoles, au total 21 personnes qui mettent tout en œuvre afin de créer un nouveau mode de fonctionnement, en réseau.



Les animations auprès des élèves à la bibliothèque à Cuiseaux

> La démarche

Les enjeux ont été identifiés :

- insérer les bibliothèques dans le développement intercommunal, en conservant, voire en accentuant la participation des bénévoles
- développer l'accès à la lecture et plus généralement à la culture, en s'appuyant sur l'intercommunalité
- construire le réseau en proximité avec les habitants
- développer les partenariats entre les bibliothèques et les structures culturelles, éducatives et sociales.

> L'état des lieux

Les bibliothèques du territoire :

11 salariés
64 bénévoles
9 bibliothèques informatisées
87 888 livres et 543 documents sonores, 661 DVD, 61 fonds de livres déposés par la BDSL, bibliothèque départementale de Saône-et-Loire
63 000 prêts par an

> La mise en réseau de toutes les bibliothèques

L'objectif est d'apporter à l'ensemble des habitants du territoire une offre de service identique.

Le coordonnateur du réseau aura pour mission d'organiser la coordination entre les bibliothèques, entre les équipes de salariés et de bénévoles, de mutualiser les moyens, d'instaurer un système unique d'informatisation pour aboutir à un portail commun s'ouvrant sur un fonds d'ouvrages commun lui aussi et mettre en place la circulation des documents par navette.

> Les tarifs annuels au public ont été harmonisés

Individuels

Enfant de moins de 18 ans : 4 euros
Adulte : 8 euros
Famille (à partir de 2 personnes du même foyer) : 10 euros
Demandeur d'emploi, étudiant, bénéficiaire du RSA : 4 euros

Structures collectives (EHPAD...) : 30 euros

> Portail des bibliothèques

www.bibliotheque.bresselouhannaiseintercom.fr



Réunion avec les salariées et bénévoles du territoire de BLI



Moment lecture durant l'après-midi Bress'Soupes à Louhans

Bress'soupes

Manifestation intergénérationnelle, Bress'soupes a rassemblé la foule au Palace de Louhans le 14 novembre dernier.

A l'initiative du Relais d'assistantes maternelles de Bresse Louhannaise Intercom', l'événement a débuté par des animations pour petits et grands, avant un concours de soupes auquel ont pris part dix structures du territoire louhannais.



Dix participants, dix recettes

Ont participé à cette première édition de Bress'soupes : le Centre culturel et social de Cuiseaux (rutabaga à la marocaine) ; l'accueil de loisirs l'Étoile louhannaise (courge) ; l'Accueil jeunes de Varennes-Saint-Sauveur (céleri/poire/roquefort) ; le Relais enfants parents assistantes maternelles de Louhans (panais/carottes/oignons) ; l'Ehpad Pernet de Louhans (choux de Bruxelles) ; l'Accueil de jour association Le Pont (pois cassés/dés de Morteau) ; l'Ehpad la Louhannaise (chou rouge/crème chantilly) ; la bibliothèque de Sagy (potiron/carottes) ; le Sessad Pep 71 (chou-fleur à l'indienne) et le musée de l'Ours de Louhans (châtaignes/champignons/ail des ours).

Au vu du succès rencontré, tous les partenaires ont l'intention de reconduire cet événement en novembre prochain.

Journée 100% femmes

Le samedi 23 mars, a eu lieu la Journée 100% femmes, à Branges à la salle du Marais :

l'occasion de découvrir de 14h à 18h des ateliers dédiés au bien-être, de partager un repas convivial et le savoureux spectacle de Céline Frances à 20 h « Ah qu'il est bon d'être une femelle ! » (entrée libre et gratuite).



Chasse aux œufs

Et une autre surprise est prévue dès ce printemps: une grande chasse aux œufs !

Durant les vacances de Pâques, le mercredi 17 avril, de 14 à 18 heures, une chasse aux œufs sera ouverte à tous, à la plaine de jeux à Louhans.

L'organisation de cet après-midi est signée des services enfance jeunesse de Bresse Louhannaise Intercom' et les partenaires locaux, le musée de l'ours, l'association Le Pont, les EHPAD Pernet et La Louhannaise, le SESSAD.

Petits et grands pourront profiter de nombreuses animations : atelier créatif, musique, contes, maquillage, jeux de la ludothèque et bien sûr la fameuse chasse aux œufs de Pâques !

Gratuit, sur inscription auprès de Mélodie Guibaud au 03 85 75 06 54 ou Béatrice Fischer 07 76 99 27 46.

Fête des Familles

Autre date à retenir : le 11 mai, la Fête des Familles Elle aura lieu à la salle polyvalente de Cuiseaux, sur le thème de l'air !

Les services de Bresse Louhannaise Intercom', le Centre culturel et social de Cuiseaux, la CAF... vont proposer cette année encore toutes sortes d'animations à partager en famille : jeux de la ludothèque, réalité virtuelle, musique, atelier artistique, jardin musical, concert, lâcher de ballons et d'autres surprises !

Journée gratuite, restauration possible sur place.



Soyez vigilants face aux démarchages abusifs

Cédric Masson,
5^e vice-président,
Adjoint au maire de Saint-Vincent-en-Bresse,
en charge de l'aménagement de l'espace
et de l'habitat



Des sociétés vous sollicitent régulièrement par téléphone afin de vous proposer un diagnostic énergétique gratuit, l'isolation de vos combles à 1 euro, une aide pour rechercher des aides financières ou la pose de panneaux photovoltaïques à fort rendement...

Certaines sociétés vous déclareront même être habilitées par l'Agence d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département ou la Région, ou une dénomination pouvant être assimilée à l'Etat...

SOYEZ TRES PRUDENT.

Certaines offres pouvant se révéler être des crédits déguisés à la consommation.

L'ANAH, le Département, la Région ou encore la Communauté de Communes, ne font jamais appel à des sociétés privées pour « commercialiser » des produits ou faire la promotion de leurs aides financières par téléphone. Les collectivités privilégient l'écrit pour informer ou confirmer des demandes faites par leurs administrés.

En cas de doutes, ne signez jamais, mais laissez-vous le temps de la réflexion et renseignez-vous auprès d'organismes reconnus :

- **Aides financières et habitat :**
ADIL de Saône-et-Loire – tél. 03 85 39 30 70 - www.adil71.org
- **Conseils techniques :**
Espace INFO> Energie, membre du réseau FAIRE – tél. 03 85 69 05 26
www.caue71.fr/eie-permanences-telephoniques.html
- **En cas de fraude avérée :**
DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf> ou tél. 3939 -serveur vocal (0.15 € la minute + prix de l'appel)

Planning 2019 des permanences de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie qui se tiennent à la Maison de l'emploi au 4, promenade des Cordeliers à Louhans

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1^{er} mardi du mois : ADIL + EIE + CAUE	08/01	05/02	05/03	02/04	07/05	04/06	02/07	Pas de permanence	03/09	01/10	05/11	03/12
3^e mardi du mois : ADIL	15/01	19/02	19/03	16/04	21/05	18/06	16/07	20/08	17/09	15/10	19/11	17/12

Pour prendre rendez-vous :

- **ADIL de Saône-et-Loire** – tél. 03 85 39 30 70 - adil71@adil71.org
- **CAUE de Saône-et-Loire** – tél. 03 85 69 05 25 - contact@caue71.fr
- **Espace INFO> Energie**, membre du réseau FAIRE – tél. 03 85 69 05 26 - infoenergie@caue71.fr



Le protocole **HABITER MIEUX** de l'ANAH est reconduit pour l'année 2019 permettant aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier d'aides financières pour la rénovation énergétique de leur logement dont une prime de 500 euros versés par Bresse Louhannaise Intercom'.

Renseignements et rendez-vous :
CCS du territoire de Cuiseaux - Tél. 03 85 72 71 27
ADIL de Saône-et-Loire (Louhans) - Tél. 03 85 39 30 70

Mini-bus

La communauté de communes dispose d'un mini bus de 9 places, qui est utilisé par les différents services communautaires (Accueil de loisirs, bibliothèques, services administratifs...).

Un nouveau véhicule a été réceptionné en février et ce sont 19 annonceurs qui ont souhaité y apposer leur publicité.



Apparaissent ainsi sur le véhicule :

- Bricomarché à Branges
- Centrakor à Louhans
- Travaux forestiers agricoles Franck Trontin à Cuiseaux
- Beauty Success à Louhans
- Cédric Voisin maçonnerie à Bruailles
- Yannis Mégard plâtrerie peinture à Dommartin-les-Cuiseaux
- Cleor immobilier à Louhans
- Optique Claire et Net à Louhans
- ARES Assurance à Louhans
- Caveau du Port à Branges
- SAV Lacroix Renault à Louhans
- Alliance Constructions piscines à Louhans
- Sarl Menuiserie Samuel Gonod à Le Miroir
- Restaurant le Grill à Louhans
- Sarl Gaudillère Motoculture à Branges
- Sas Kallista électricité générale à Louhans
- Scierie Vadot commerce bois et dérivés à Branges
- Hôtel Restaurant La Grotte à Sagy
- Pâtisserie Fèvre à Branges

Tous à la pêche !

C'est parti pour la saison 2019 de la pêche. BII compte deux plans d'eau communautaires : Les Liaurats, à Saint-Vincent-en-Bresse et Louvarel, à Champagnat

PÊCHE
PLAN D'EAU DES LIAURATS SAINT VINCENT EN BRESSE
PLAN D'EAU DE LOUVAREL CHAMPAGNAT

PÊCHE À LA TRUITE
À partir du samedi 23 février 2019
Plan d'eau des LIAURATS uniquement les samedis et les dimanches

OUVERTURE GÉNÉRALE DE LA PÊCHE le samedi 13 avril 2019
Plans d'eau des LIAURATS et LOUVAREL
Période d'ouverture 2019 : du samedi 13 avril au dimanche 8 décembre

TARIFS :
Carte de pêche journalière : 4 €
Carte de pêche annuelle : 20 €
Les cartes sont valables sur les 2 plans d'eau.
Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés.

POINTS DE VENTE DES CARTES :
Accueil zone des Liaurats, Liar St Vincent en Bresse,
Epicierie Montret, Supérette « Proxi » Varennes St Sauveur,
Epicierie Dommartin les Cuiseaux, Camping Louvarel,
Tabac-Presserie Richard Cuiseaux,
Tabac-Presserie Jouveneau Cuiseaux.

Contacts Plans d'eau des Liaurats et de Louvarel :
Joël BOISSARD 06 82 12 66 19 - Roland SOURO 06 68 38 73 58

Demandez votre carte annuelle !

Au fil des mois

Le chantier de la piscine à Cuiseaux

Le vaste chantier de reconstruction de la piscine intercommunale à Cuiseaux en images

Elle sera ouverte pour la saison estivale 2019.



Des animations ludiques et des structures gonflables pendant les vacances scolaires au sein d'AquaBresse à Louhans et de la piscine plein air à Cuiseaux

Dès les vacances de Pâques à Aquabresse et cet été à Cuiseaux, des structures gonflables seront installées sur l'eau pour de nouvelles activités ludiques: obstacles à franchir, exercices d'équilibre... de très bons moments en perspective!



Photo non contractuelle



Comment participer à la lutte contre certaines espèces invasives ?

Afin de lutter contre les espèces invasives qui sont une menace pour la biodiversité et peuvent constituer un risque sanitaire pour l'homme, des gestes effectués au quotidien constituent un moyen efficace de ralentir leur progression et leur prolifération. Chaque citoyen est concerné.



L'ambrosie, une plante envahissante et allergisante, dont le pic de pollinisation survient au mois de septembre : elle est en pleine progression dans notre région et l'objectif est de réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante, car elle provoque des rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50 % des cas, l'apparition d'asthme.

Comment participer à son éradication ?

Chaque particulier est concerné par la mesure de lutte, à savoir arracher les pieds en les brûlant ensuite, sans les mettre au compost. Dans les allées, utiliser un désherbeur thermique (les désherbants n'ont jamais eu aucun effet sur elle). Elle aime les sols nus, donc le paillage contrarie son apparition.



Le moustique tigre, originaire du sud-est asiatique : il peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue ou du zika. Il est petit, moins de 1 cm, noir avec des taches blanches sur le corps et les pattes et une ligne blanche sur le thorax. Une particularité: il est silencieux.

Comment participer à son éradication ?

Chacun peut avoir les bons réflexes en supprimant les endroits propices à sa prolifération: petits réservoirs d'eau stagnante, coupelles et soucoupes des pots de fleurs, replis de bâches, pieds de parasol... sans oublier de ranger à l'abri de la pluie tout l'outillage comme les brouettes, arrosoirs, ou encore les jouets, entretenir les gouttières, chenaux...



Les chenilles processionnaires se nourrissent des aiguilles du pin qui accueille leur nid, elles passent l'hiver dans cet abri avant de descendre vers le sol sous forme de procession à la fin de l'hiver. Ce moment est le plus dangereux car les chenilles sont alors particulièrement urticantes pour l'homme et les animaux et peuvent se retrouver dans les pelouses et autres espaces verts. Elles finissent par s'enterrer dans le sol (mars-avril) et se transforment alors en chrysalides, pour quelques mois (ou plusieurs années).

Quand elles muent en papillons (mai-juin) elles sortent de terre pour débiter un nouveau cycle. Une femelle peut pondre en 30 et 300 œufs sur les branches des pins (au mois d'août), qui éclosent 30 à 45 jours après la ponte.

Comment participer à leur éradication ?

Sous condition de les utiliser au bon moment, différentes méthodes existent pour éliminer ce ravageur, comme l'éco piège, sorte de collerette autour des troncs qui va stopper leur descente de l'arbre et les tuer, ou le piège à phéromones qui sert à capturer les papillons mâles durant la période de vol dès mai-juin. Les nids, s'ils sont ôtés de l'arbre (ou les branches touchées qui seraient coupées), doivent être brûlés.



La pyrale du buis, originaire d'Asie, cette espèce de papillon nocturne de quelques millimètres, d'un blanc argenté bordé de noir, est particulièrement prolifique : les femelles pondent entre 200 et 300 œufs par ponte. Ces œufs sont collés au revers des feuilles de buis et éclosent en 48 heures. Ce sont alors les petites chenilles vert clair à tête noire non urticantes qui vont dévorer les buis, en tissant des fils de soie pour aller de branche en branche. Le buis est dévoré très rapidement.

Comment participer à son éradication ?

Tout d'abord, il faut prêter attention à l'attaque des chenilles de mars qui ne sont pas précédées de vol de papillon et qui proviennent des larves ayant hiverné ... En prévention, à partir d'avril-mai, le principe est de piéger les papillons grâce à des pièges à phéromone, qui vont attirer les papillons mâles. Ce système permet de prévoir la ponte et donc l'éclosion des chenilles et ainsi traiter au moment opportun. Pour traiter, il faut pulvériser un produit, que l'on peut choisir biologique comme le Bacillus Thuringiensis. On peut aussi enlever les chenilles à la main et les tuer, elles ne sont pas urticantes.